

04/07/20

Volume XVIII – Lettre 36

12 Tamouz 5780



Hil'hoth Chabbath par le Rav Dovid Ostroff,
sous le contrôle du Gaon Harav Moché Sternbuch, *chlita*

Si une lumière a été involontairement allumée, peut-on en profiter ?

La *Torah* nous interdit d'allumer une lumière le *Chabbath* en raison du filament à l'intérieur de l'ampoule. Le '*Hazon Ich* a ajouté que l'on est aussi dans l'interdit de "*Bonéh*" (construction). Donc, quand une lumière est allumée, un interdit de la *Torah* a été transgressé et la *hala'ha* est la suivante : le *Choul'han Aron'h*¹ interdit de tirer n'importe quel avantage du "*issour*" (interdit) jusqu'à la fin du *Chabbath*. Le *Gaon* de Vilna, cependant, défend l'opinion que l'on peut tirer avantage du *issour* le *Chabbath* même (ça ne s'applique qu'en cas de transgression **involontaire** d'un *issour*). Le *Michna Beroura* statue conformément au *Choul'han Aron'h*, mais ajoute que dans des cas particuliers, **en cas de nécessité**, on peut appuyer sur l'opinion conciliante, si la transgression est **involontaire**.

Rav Chlomo Zalman Auerbach insiste sur l'expression "**en cas de nécessité**" qui signifie qu'il n'y a aucune autre option possible. On ne doit donc pas agir légèrement et on devra consulter un *Rav* !

Y a-t-il une différence entre une lumière allumée sans y penser et une lumière allumée sans s'en rendre compte (par exemple en s'appuyant sur l'interrupteur) ?

Allumer une lumière sans avoir eu l'intention de le faire, est appelé *bechogegge*. Allumer en s'appuyant sur l'interrupteur involontairement et sans le remarquer, est appelé *mithasseik*. Il y a une grande différence entre les deux. Dans le 1^{er} cas, on est passible d'un sacrifice au temple (un interdit de la *Torah* a été transgressé), dans le 2^{ème} cas, d'après certains, il suffit de faire *téchooua* (se repentir).

La pierre sous le porche devient très chaude à cause du soleil, puis-je chauffer de la nourriture dessus ?

La *hala'ha* nous enseigne que la nourriture peut être réchauffée directement par la lumière du soleil, mais pas par des dérivés du soleil. Ainsi, il est interdit de réchauffer un oeuf en le plaçant sur la pierre, mais le chauffer directement sous les rayons du soleil est permis.

[1] *Siman* 318:1. Le *Choul'han Aron'h* rajoute qu'il est permis de profiter du résultat de la transgression après *Chabbath* sauf pour son auteur s'il l'a fait volontairement

à suivre

Un mot sur la *Paracha*, par le Rav Ozer Alport בלק

(XXII:21) וַיָּקָם בַּלְעָם בְּבֹקֶר וַיַּחְבֵּשׁ אֶת אֲתוֹנוֹ וַיֵּלֶךְ עִם שְׂרֵי מוֹאָב Bilaam se leva le matin, sangla son ânesse et suivit les princes de Moab

Après avoir finalement reçu la permission de *Hachem* d'accompagner les envoyés de Balak, Bilaam se leva tôt le lendemain matin et sella lui-même son âne pour partir. *Rachi* explique que c'est la haine absolue de Bilaam envers les Juifs qui le fit agir avec une telle promptitude et un tel empressement pour aller maudire les Juifs.

Hachem lui en fit la remarque : "Mécréant, leur ancêtre Abraham t'a déjà précédé, comme il est dit (Beréchith 22:3) qu'Abraham se leva tôt et sella également personnellement son âne pour partir vers l'endroit désigné pour la ligature de Yits'hak." Quel est le message et la leçon profonde à tirer de la promptitude de Bilaam à tenter de maudire le peuple juif et de quelle manière le fait qu'Abraham "l'ai précédé" nous protège-t-il des malédictions de Bilaam ?

L'histoire suivante, peut-être apocryphe, nous aidera à illustrer les réponses à ces questions. Un homme qui n'était pas connu dans sa jeunesse pour ses capacités intellectuelles est devenu un grand érudit en *Torah*. Interrogé sur la clé de son succès, il ne l'attribua pas à ses talents naturels mais à sa diligence et à sa persévérance inégalées dans l'étude.

Il expliqua qu'il vivait dans un appartement dans lequel l'un de ses voisins était un barman qui rentrait tard le soir et l'autre était un livreur de journaux qui se levait tôt le matin. Chaque soir, lorsque le *Rav* fatigué voulait fermer son livre et aller dormir, il se demandait comment il pouvait arrêter son étude et se coucher alors que son voisin était encore éveillé et travaillait dur pour gagner quelques dollars, ce qui le poussait à continuer jusqu'à ce qu'il entende son voisin rentrer aux petites heures du matin.

Quelques petites heures plus tard, il était tiré de son sommeil par le réveil bruyant du livreur qui résonnait à travers les minces murs de l'appartement. Épuisé par son étude de la veille, il allait se retourner pour se rendormir quand il se demanda à nouveau: «Si mon voisin est déjà réveillé au service de son patron, ne devrais-je pas me lever et servir mon patron ? » Cela devint sa routine quotidienne et malgré son manque reconnu de capacités intellectuelles naturelles, les longues heures qu'il consacra à l'étude se cumulèrent et l'aiderent à devenir un grand érudit.

À la lumière de cette histoire, nous pouvons maintenant comprendre que *Rav* Moché Feinstein explique que *Hachem* s'attend à ce que le peuple juif étudie la *Torah* et pratique les *mitsvoth* avec au moins autant d'efforts et de fatigue que les non-juifs investissent pour accomplir et atteindre leurs objectifs personnels et leurs désirs.

Par conséquent, l'abject Bilaam pensait inspirer une allégation contre les Juifs en démontrant son attachement à ses croyances, en se levant à l'aube et en préparant lui-même son âne pour le voyage. Si les Juifs ne s'alignaient pas dans leur dévouement au service de *Hachem*, il espérait être en mesure de les poursuivre et de les maudire. Heureusement pour nous, *Hachem* put nous défendre en soulignant que notre ancêtre Abraham avait déjà agi de la même façon en servant *Hachem* lors de la ligature de Yits'hak.

La leçon pour nous est claire. Nous connaissons tous des bureaux de travail, mariés à leur activité que ce soit un médecin de famille, un jeune avocat aspirant à devenir associé, un banquier d'investissement. Apprenons de leur abnégation à travailler pour leurs patrons temporels et inspirons-nous en pour atteindre des niveaux plus élevés au service du Boss Suprême.

La Torah est supérieure à la prêtrise et à la royauté, car la royauté s'acquière par 30 qualités, la prêtrise s'acquière par 24, alors que la Torah est acquise par 48 vertus...

Ce sont: ... (48) rapporter une parole au nom de celui qui l'a dite. Voici tu as appris que quiconque rapporte une parole au nom de celui qui l'a dite apporte la rédemption au monde, comme il est dit : 'Et Esther parla au roi au nom de Mardochee' (Esther 2:22). "

De plus, la signification du verset cité, extrait du Livre d'Esther est pour le moins difficile à comprendre. Regardons le verset dans son contexte et essayons de l'analyser.

Morde'haï, cousin de la reine Esther, surprend un complot contre la vie du roi Assuérus. Il en avertit Esther qui à son tour le répète au roi (au nom de Morde'haï, comme l'atteste le verset cité) et les comploteurs sont capturés. L'incident est ensuite enregistré dans le journal du roi.

Des années plus tard, juste au moment où Aman se rend la nuit chez le roi pour obtenir l'autorisation de pendre Morde'haï son ennemi mortel, Assuérus peine à s'endormir. Il demande à ce qu'on lui lise ses chroniques royales (un bon moyen d'endormir quelqu'un) et c'est précisément ce même incident, traduisant la loyauté de Morde'haï, qui lui est lu. Assuérus comprend que Morde'haï, est le véritable et fidèle serviteur du roi, plutôt que Aman qui ne peut même pas présenter sa requête. Cette épisode est le tournant crucial dans la saga de Pourim et à partir de là, le vent commence à tourner contre Aman et en faveur des Juifs.

L'histoire est bien sûr passionnante, mais il y a une difficulté évidente. Comment peut-on en déduire que la seule attribution correcte d'une parole à son auteur apporte la rédemption au monde ? N'y avait-il pas tellement plus dans l'histoire que la bonne action d'Esther ? Il est vrai que sans cette attribution appropriée, une étape critique aurait été manquante dans la chaîne des événements et l'histoire aurait bien pu se dérouler différemment. Pourtant, il s'est clairement passé beaucoup plus que ce simple acte. Le Livre d'Esther est un récit beaucoup plus grand de la providence et de l'intervention divine. Peut-on vraiment dire que cette seule attribution engendre la rédemption ?

Plongeons-nous un peu plus profondément dans l'histoire d'Esther. Nous y découvrirons un aspect fascinant.

Nous recherchons généralement des héros et des héroïnes dans les histoires que nous lisons. Nous aimons nous identifier à un personnage, nous reconnaitre en lui et nous projeter dans sa destinée. À cet égard, cependant, l'histoire d'Esther est un peu frustrante. En tant qu'héroïne, Esther est remarquablement passive. En fait, elle «fait» très peu, à part être dirigée et suivre les ordres. Elle se laisse prendre par le roi contre sa volonté. Elle reste fidèle à son mentor Morde'haï même après avoir accédé à la royauté. Elle refuse de révéler ses origines au roi après être devenue reine simplement parce que Morde'haï le lui avait une fois commandé. Même en tant que reine, elle était tenue d'observer sa foi en secret.

Morde'haï semble également faire très peu - à part peut-être être au bon endroit au bon moment. Il contribue à sauver les Juifs, mais pas par une action d'envergure ou ciblée. Il n'utilise pas son habileté ou son influence royale pour tirer les ficelles et influencer sur les événements. La plupart du temps, il se tourne vers D-ieu, se recouvrant d'un sac et de cendres, refusant même un temps d'échanger ses hardes contre des vêtements royaux pour s'approcher de l'enceinte du roi (voir 4: 1-4).

Ainsi, il y a étonnamment peu d'action et d'intrigue dans ce qui est d'autre part une histoire inspirante de salut. La plupart des événements majeurs sont survenus à nos héros: Esther est choisie comme reine, Morde'haï reçoit les honneurs du roi (voir 6:11), Assuérus choisit Morde'haï plutôt que Aman, etc... Les acteurs étaient - et se considéraient comme - guère plus que des pions impuissants suivant le plan de D-ieu - laissant à D-ieu le soin d'orchestrer les événements d'une manière que Lui seul pouvait prévoir.

Nous commençons ainsi à voir émerger un schéma. L'héroïsme du Livre d'Esther émerge de personnes qui ont passivement reconnu D-ieu au milieu d'eux et Lui ont permis de réaliser Sa volonté. Comme nous le verrons plus tard, si D-ieu le veut, ce n'est guère plus qu'une version concrète de «citer une parole au nom de celui qui l'a dit» - en passant en revue la Torah de D-ieu sans prendre aucun crédit pour nous-mêmes. Mais cela devra être développé davantage.

à suivre

Un mot sur la Téfila

par Rabbi A. Leib Scheinbaum (Pirkhé Chochanim)

הפכת מספדי למחול לי
פתחת שקי ותאזרני שמחה

Tu as changé pour moi, ma plainte en danse, Tu as défait mon sac et m'a ceint de joie.

Le Rav Isser Zalmen Meltzer, *zal*, explique que David *HaMele'h* nous enseigne une leçon précieuse sur notre obligation d'exprimer notre הכרת הטוב (reconnaissance et gratitude), à celui dont nous sommes redevable. En général, celui qui est accablé par les soucis financiers, au point de ne pouvoir joindre les deux bouts, oubliera rapidement ses problèmes, si une nouvelle épreuve survient. Par exemple, s'il devait tomber gravement malade, il ne se soucierait plus de ses problèmes financiers, mais de sa santé. Lorsque *Hachem* écoute ses prières et le guérit, il recommence à s'inquiéter pour son argent. Si *Hachem* l'écoute à nouveau et répond favorablement en le bénissant matériellement, il oubliera vite les jours de pauvreté et plus encore les jours où il était malade et souffrant. Sa gratitude ne concernera que sa dernière demande. David *HaMele'h* nous enseigne qu'il faut être reconnaissant pour chaque situation à laquelle on a survécu. La pauvreté, la maladie, les ennemis - toutes les situations que la vie entraîne - doivent tous être inclus dans nos derniers remerciements à *Hachem*. Il ne faut jamais oublier une action, quelle que soit son ancienneté dans le temps. La louange du psalmiste passe de שקי ותאזרני שמחה «Tu as défait mon sac» à ותאזרני שמחה «Et (Tu) m'a ceint de joie», de la toute dernière délivrance à la protection la plus ancienne: «Je te remercierai pour toujours».

A la mémoire de Yehiel David *ben* Sim'ha SZNAJDER (11 Tamouz 5778), de Chimon *ben* Sim'ha KAMOUN (11 Tamouz 5764) & de Jasmine Toura TUIL *bath* Zouiza (13 Tamouz 5760)

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Déborah-Guitel: 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL 09.54.46.12.76

E-mail: associationdeborahguitel@gmail.com Site: www.deborah-guitel.com

Vous pouvez dédier une de nos lettres à la mémoire ou à l'attention ou en l'honneur d'un de vos proches

Note: Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

Important : Ne pas transporter Chabbath et ne pas jeter, mais déposer dans une Gueniza